

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion
43 rue Philomène
1030 Bruxelles
02/218.09.90
www.asbl-csce.be

Yves De Muijlder
Président du CPAS d'Anderlecht
4, rue Van Lint
1070 Bruxelles

Bruxelles, le 1 décembre 2006

Monsieur le Président,

Concerne : Demande d'autorisation de réaliser des interviews filmées d'assistants sociaux du CPAS

Dans le cadre du suivi de notre Forum « *Quels CPAS pour garantir le droit à la dignité humaine?* » nous réalisons, comme vous ne l'ignorez pas, un film décrivant la situation de la pauvreté dans la commune d'Anderlecht et l'action de son CPAS.

Pour donner une vision la plus objective de cette action, il nous paraît important de donner également la parole à des assistants sociaux du CPAS.

Nous souhaiterions donc recevoir de votre part l'autorisation de réaliser de telles interviews, si possible sur leur lieu de travail.

Il va de soi que nous n'interrogerons que des assistants sociaux qui manifesteraient personnellement leur accord pour le faire et que, au besoin, nous pourrions réaliser l'interview filmée en sorte de protéger leur anonymat.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Collectif solidarité contre l'exclusion,

Gérald Hanotiaux